[律/lü 7 | Wenwuguan fan gongzui 文武官犯公罪凡一應不係私己而因公事得罪者，曰公罪。](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.1.7)

凡內外大小文武官犯公罪，該笞者，一十，罰俸一個月；二十、三十，各遞加一月；二十，罰兩月；三十，罰三月。四十、五十，各遞加三月。四十，罰六月；五十，罰九月。該杖者，六十，罰俸一年；七十，降一級；八十，降二級；九十，降三級，俱留任；一百，降四級調用。如吏、兵二部處分則例，應降級革職戴罪留任者，仍照例留任。吏典犯者，笞杖決訖，仍留役。

**Fonctionnaires civils et militaires commettant une faute de service (ou faute de service commise par un fonctionnaire civil ou militaire?)** tout crime commis sans qu’il y ait intérêt personnel et du fait d’une affaire publique est appelé « faute de service »

Tout fonctionnaire civil ou militaire de tous grades, en poste à la capitale ou en province, qui commet une faute de service : si cette faute est passible de la férule, pour dix coups : amende par retenue d’un mois de salaire ; pour 20, 30 coups : ajouter chaque fois un mois de salaire soit 20 coups = deux mois de salaire ; 30 coups : 3 mois de salaire ; pour 40 coups, 50 coups, ajouter chaque fois trois mois soit pour 40 coups = 6 mois de salaire, 50 coups = 9 mois. Si la faute est passible du bâton : pour 60 coups, amende d’un an de salaire ; pour 70 coups : abaissement d’un grade (d’un échelon ?); 80 coups = abaissement de deux degrés (échelons ?) ; 90 coups = abaissement de 3 grades (échelons), avec maintien en poste dans tous les cas. Pour une condamnation à 100 coups de bâton : abaissement de 4 grades (échelons), avec mutation ( ?) si selon les *Règlements sur les sanctions* du ministère des Fonctionnaires et du ministère des Armes, il faut qu’une fois dégradé et révoqué, le fonctionnaire soit maintenu en fonction pour racheter sa faute, qu’il soit maintenu en fonction selon de ce règlement. Les clercs qui ont commis des malhonnêtetés après avoir subi leurs coups de férule ou de bâton, sont ensuite maintenus dans leur tâche..

Yiying … dezui :一應…得罪者，

liú rèn **留任** : maintien en poste ; rester en fonction

diàoyòng 調用: mutation, transfert vers un poste temporaire

dài zuì [lì gōng] **戴罪[立功]**　: racheter un crime pour acquérir un mérite ; racheter sa faute par un service

[條例/tiaoli 1](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.1.1.7.1)

休職病故旗員未完罰俸銀兩，無俸可扣者，照外省官員之例概予免追，如本身係世襲官職及休職有俸者，仍照數扣抵。

Les gens des bannières qui se trouvent en vacance de poste, ou meurent avant d’avoir fini de payer complètement le montant de leur amende, alors qu’ils n’ont plus de salaire sur lequel elle peut être prélevée, en vertu du règlement sur les fonctionnaires des provinces extérieures sont exemptés de poursuite. S’ils jouissent à titre individuel d’un poste de fonctionnaire par hérédité, et ont donc un revenu tout en étant retraités, ils payent la somme prescrite.

xiuzhi 休職  : être en vacance de poste ( ?)

waisheng guan 外省官 : fonctionnaire des provinces extérieures

shì xí guān zhí 世襲**官職 : poste de fonctionnaire à titre héréditaire**